

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2003**

## SOMMAIRE

PREAMBULE
-----------

Page 5

DONNEES GENERALES
-------------------

Page 6 à 7

- a) Population des communes membres
- b) Composition du conseil communautaire
- c) Données fiscales 2003

ACTIVITES ANNEE 2003
-------------------------

### ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles  
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales Page 8 à 9
  - 1/ *Interventions musicales en milieu scolaire*
  - 2/ *Enseignement musical pour la petite enfance*
  - 3/ *Académie de musique et de danse*
  - 4/ *Soutien des associations musicales communales*
- b) Financement et gestion du gymnase et du stade de Saint Martin destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres Page 10
- c) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres. Page 10
- d) Intervenants sportifs dans les écoles primaires Page 11
- e) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire Page 11
- f) Construction et gestion d'un pétanodrome Page 11
- g) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal Page 11 à 12
- h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat. Page 12 à 13
  - 1/ *Lycée de la Côtière*
  - 2/ *Collège Anne Frank*
  - 3/ *Collège de Saint André de Corcy*

### ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- |   |              |
|---|--------------|
| a) <u>Collecte et traitement des ordures ménagères</u>  | Page 14      |
| b) <u>Collecte sélective</u>  | Page 14 à 15 |
| c) <u>Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel</u> | Page 15      |
| d) <u>Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)</u>   | Page 16      |
| e) <u>Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles</u>  | Page 16      |

### ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Page 17

### ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

- |  |         |
|--|---------|
| a) <u>Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage</u>   | Page 18 |
| b) <u>Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)</u> | Page 18 |
| c) <u>Initiatives locales pour l'emploi</u>  | Page 18 |
| d) <u>Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)</u>  | Page 19 |
| e) <u>Classe thérapeutique de Tramoyes</u>   | Page 19 |

### ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- |   |              |
|---|--------------|
| a) <u>Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000</u> | Page 20      |
| b) <u>Actions de développement économique</u><br><i>1/ Opération urbaine de Miribel et supérette de Thil</i><br><i>2/ Contrat Global de Développement</i>                 | Page 20 à 21 |
| c) <u>Schéma directeur et directive territoriale d'aménagement</u>  | Page 21      |
| d) <u>Aménagement rural</u>   | Page 21      |
| e) <u>Zones d'Aménagement concerté créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares</u>   | Page 21 à 22 |
| f) <u>Actions pour développer le tourisme</u>   | Page 22      |

ANNEXES
---------

Page 25

**1/ Service public d'élimination des déchets ménagers**

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

**2/ Analyse du compte administratif 2003**

**3/ Fiche DGF 2003**

<b>PREAMBULE</b>
------------------

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi CHEVENEMENT, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) une série de dispositions visant à améliorer l'information des habitants et des communes membres sur l'activité des Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.).

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, avec pour volonté première de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) aux conseillers municipaux des communes membres dont certains ne participent pas directement aux travaux et décisions communautaires, ou alors de manière thématique, et non global.

Ce rapport n'a pas pour objectif une parfaite exhaustivité, il vise à donner une vue générale des actions majeures réalisées ou enclenchées sur l'année.

## DONNEES GENERALES

### a) Population des communes membres

Tableau 1 / Population des communes de la CCMP

Communes membres	Population totale * (avec double compte)		Evolution 1990/1999	
	1999	1990	Nombre	%
Beynost	3560	3154	+ 406	12
Miribel	8600	7710	+ 890	11
Neyron	2174	1727	+ 447	25
St Maurice de Beynost	4057	3473	+ 584	16
Thil	960	949	+ 11	1
Tramoyes	1541	1144	+ 397	34
<b>TOTAL</b>	<b>20 892</b>	<b>18 157</b>	<b>+ 2 735</b>	<b>15.06 %</b>

Source : recensement INSEE 1999

### b) Composition du conseil communautaire

#### Mode de représentation

La répartition des sièges au sein du Conseil communautaire est proportionnelle à la population des communes.

Par délibération en date du 30/09/2002, le Conseil a engagé une modification statutaire passant de 4 à 5 le nombre des représentants pour les communes dont la population est comprise entre 5 001 et 10 000 habitants.

<i>Population des communes</i>	<i>Nombre de représentants</i>
Inférieur à 2 500 habitants	2 représentants
De 2 501 à 5 000 habitants	3 représentants
De 5 001 à 10 000 habitants	5 représentants
Plus de 10 000 habitants	6 représentants

#### Composition du BUREAU au 31/12/2003

Par délibération du 20/12/2003, le conseil communautaire a créé un 4<sup>ème</sup> et un 5<sup>ème</sup> poste de vice-président, respectivement occupé par P.GOUBET et H.MERCANTI.

<i>Président :</i>	Michel MATRAS
<i>1<sup>er</sup> vice-président</i>	Claude Jean GARNIER
<i>2<sup>ème</sup> vice-président</i>	Michel VIENOT
<i>3<sup>ème</sup> vice-président</i>	Pierre MARCELLIN
<i>4<sup>ème</sup> vice-président</i>	Pierre GOUBET
<i>5<sup>ème</sup> vice-président</i>	Henri MERCANTI

<i>1<sup>er</sup> membre</i>	Jacques BERTHOU
<i>2<sup>ème</sup> membre</i>	non désigné au 31/12/2003

c) Données fiscales 2003

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la TPU est le seul impôt perçu par la CCMP, avec la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Le taux d'imposition moyen en 2003 sur le territoire communautaire est de 10.50%. A l'issue de la période de lissage fixée à 7 ans (2007), un taux unique sera appliqué pour l'ensemble des communes membres.

Tableau 2 / Evolution de la Taxe professionnelle en euros

	2003	2002	2001
Base TP	66 421 732	64 807 000	68 603 582
Taux	10,50%	10,39%	10,35%
Produit	6 974 281	6 733 447	7 100 471
Allocation compensatrice de taxe professionnelle et divers	2 478 782	2 083 901	1 371 914
Base écretement TP	38 712 503	37 259 940	36 163 364
FDETP	1 059 604	1 059 604	993 418

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de TEOM voté en 2003 est de 1 100 000 euros soit une augmentation 2002/2003 de 18.68%.

Il est à noter que par délibération du 30/09/02 le conseil a décidé d'unifier à partir de l'année 2003, le nombre des collectes à 2 passages hebdomadaires, y compris sur Miribel centre.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2003/2002

Population DGF	21 019	21 019
Potentiel fiscal par habitant	510,442647	485,081386
Coefficient d'intégration fiscale	0,471346	0,533952
Dotation de base	72 596	67 941
Dotation de péréquation	0	0
Bonification	193 924	186 773
<b>Total DGF</b>	<b>266 520</b>	<b>254 714</b>

Le taux de progression 2002/2003 est de 1,0955 soit en valeur absolue de 22 207 euros

*Pour plus de précisions Cf. la fiche individuelle de DGF en annexe du rapport.*

## ACTIVITES ANNEE 2003

### ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles  
Enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderie et crèche)  
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales

#### *1/ Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderies et crèches)*

##### Activité

La communauté de communes propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires de bénéficier d'un intervenant en musique. Ces interventions en milieu scolaire sont assurées par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) et agréés par l'inspection académique. Les intervenants sont sous la direction pédagogique des directeurs des écoles de musique et de danse.

Les temps de cours dans les classes sont les suivants :

Maternelle/CP	30 mn
Primaire	45 mn
Chorale	45 mn

*Tableau 3 / Bilan des interventions en milieu scolaire*

<u>Communes</u>	<u>2003/2004</u>
Beynost	13 h 45
Miribel	33 h 00
Neyron	06 h 15
Thil	04 h 00
Tramoyes	07 h 00
Saint Maurice de Beynost	14 h 30
<b>Total hebdomadaire</b>	<b>78 h 30</b>

*Tableau 4 / Bilan des interventions en crèche et halte-garderie*

<u>Communes</u>	<u>2003/2004</u>
Miribel	01 h 30
Saint Maurice de Beynost	01 h 00
<b>Total hebdomadaire</b>	<b>02 h 50</b>

La CCMP par délibération en date du 26 juin 2002 a lancé une procédure de modification de ses statuts en inscrivant plusieurs compétences nouvelles dont notamment l'enseignement de la musique dans les crèches et halte-garderies.

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.



## 3/ Académie de musique et de danse

Tableau 5 / Académie - bilan des inscriptions

Ecoles communautaires	2003/2004		2002/2003	
	St Maurice de B.	Miribel.	St Maurice de B.	Miribel
Nombre d'élèves	470	284	391	284
<b>TOTAL</b>	<b>754 élèves</b>		<b>675 élèves</b>	

Tableau 6 / Académie - masses financières

	CA 2003	CA 2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>697 447,20</b>	<b>683 694,47</b>
Charges à caractère général	58 236,27	57 860,68
Charges de personnel	628 102,36	611 722,27
Autres charges gestion courante	1 930,65	1 554,18
Divers	9 114,92	12 557,34
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>199 802,07</b>	<b>184 826,39</b>
Produits des services	158 774,38	152 149,09
Dotations et participations	31 253,00	30 489,00
Divers	9 774,69	2 188,30

Le déficit cumulé des deux écoles est pour l'année 2003 de 497 645,13 euros. Ce déficit est par rapport à l'année 2002/2003 constant. Il reflète la volonté de la commission des affaires culturelles et du conseil communautaire d'encadrer le développement des écoles.

A cet effet, par délibération du 16/06/2003, l'assemblée a validé un nouveau règlement pour les professeurs et élèves de l'Académie. Cette décision fait suite au rapport présenté le 26/06/2002 qui définit le cadre de fonctionnement et la politique de développement des écoles de l'Académie. Ce rapport mentionne notamment pour objectif le relogement des écoles avec la création d'une école sur Miribel et la rénovation du bâtiment de la Sathonette

Le 17/07/2003, la CCMP a engagé une étude de programmation pour la création d'une école sur Miribel. Le cabinet Edifice Programme a été chargé de définir les caractéristiques techniques et financières du projet.

Le 22/10/2003 l'assemblée a validé le montant prévisionnel des travaux de rénovation de la Sathonette évalué à 514 878 euros TTC et retenu le cabinet d'architecte Barillot. Une convention a également été élaborée avec la mairie de Saint Maurice de Beynost définissant les conditions de mise à disposition du bâtiment.

## 4/ Soutien des associations musicales communales

Tableau 7 / Montant des subventions versées aux associations musicales

Associations musicales	Commune	2003	2002
Caisse de l'école de musique	St Maurice	0	1 524,00
Gabriel Chardon	Beynost	24 580,00	26 430,56
L'Espérance	Beynost	13 770,00	16 251,00
La Mauricienne	St Maurice	0	762,00
L'Echo des Iles	Neyron	0	0,00
<b>Total annuel en euros</b>		<b>38 350,00</b>	<b>44 967,56</b>

Activité

Le gymnase et le plateau sportif de Saint Martin est destiné en journée à la pratique des activités sportives des enfants du collège Anne Frank de Miribel. A partir de 17 heures, les installations sont accessibles aux associations des communes membres.

L'entretien des lieux est assuré par un agent d'entretien qualifié à temps complet.

*Tableau 8 / Gymnase Saint Martin - Masses financières / CA 2003*

	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>56 109,99</b>	<b>77 540,22</b>
Charges à caractère général	20 838,73	39 950,43
Charges de personnel	26 684,42	26 420,56
Charges financières	4 218,84	6 801,23
Dotations amortissements	4 368,00	4 368,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>15 790,15</b>	<b>13 412,01</b>
Dotations et participations	15 295,35	12 689,43
Produits exceptionnelles	494,80	722,58

- c) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres.

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 14 février 2002.

Deux projets ont été engagés en 2002/2003 : la réalisation d'un gymnase de 2 200 m<sup>2</sup> environ avec une salle principale et deux salles spécialisées et la construction d'un plateau sportif extérieur permettant la pratique du volley, basket et hand-ball, ainsi que d'une piste de saut en longueur en revêtement synthétique.

Plateau sportif

Par délibération du 02/12/2002, le Cabinet PROJET ACTION 2000 a été choisi comme maître d'œuvre pour la réalisation du plateau sportif, avec pour objectif une ouverture en janvier 2004.

Le projet au stade APD a été validé en conseil le 04/04/2003 pour un coût estimatif de 146 860 E H.T..

Suite à un appel d'offres ouvert, le groupement d'entreprises REVILLON/CGVE/SOCATRA a été désigné comme titulaire du marché pour un coût de 136 546.00 E H.T.

Cet équipement destiné à la pratique scolaire comprend :

- une piste synthétique de saut en longueur
- un plateau permettant la pratique du hand-ball, volley et basket.

En 2002, la CCMP avait procédé à l'acquisition de plus de 18 000 m<sup>2</sup> de terrain et désigné la SEMCODA comme maître d'ouvrage délégué.

En 2003 le conseil a validé différentes phases du projet :

- 04/04/2003 - sélection de 3 cabinets d'architecte sur 38 dossiers présentés
- 16/06/2003 – désignation du lauréat – cabinet EO de Grenoble
- 17/07/2003 – signature du marché de maîtrise d'œuvre pour un coût travaux de 2 000 000 HT.

L'ouverture du gymnase est prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2005.

**d) Intervenants sportifs dans les écoles primaires**

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.

En 2003, la CCMP n'a pas pris en charge directement cette activité. Pour ne pas pénaliser financièrement Beynost et Miribel, seules communes à posséder des intervenants sportifs en milieu scolaire, un reversement financier leur a été accordé par délibération du 17/07/2003.

Pour permettre la mise en place effective du service au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et son extension à l'ensemble des groupes scolaires, la CCMP, par délibération du 22/12/2003, a procédé au transfert de deux agents ETAPS (Educateur Territoriaux des Activités Physique et Sportives).

**e) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire**

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.

En 2003, une commission ad hoc composée de spécialistes et d'élus communautaires ( CCMP et 3CM) a procédé à la visite de plusieurs sites. Aucune décision n'a été prise en 2003.

**f) Construction et gestion d'un pétanodrome**

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.

La CCMP s'est engagé début 2003 dans la réalisation de cette opération.

Le 17/07/2003 l'assemblée a autorisé le Président à procéder à l'acquisition sur la commune de Saint Maurice de Beynost de 2 786 m<sup>2</sup> de la parcelle AE n°216, sise avenue Branly et avenue Pasteur, pour un prix au m<sup>2</sup> de 32,83 euros.

Par délibération du 30/09/2003, l'assemblée a également validé la proposition de marché de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte ABCT / SCP COLLINOT TRESLER pour un montant d'honoraire de 82 625 E H.T. pour un coût estimatif des travaux de 661 000 E H.T..

**g) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal**

Cette compétence a été créée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.

Elle permet d'apporter une aide financière ou en nature aux associations dont l'activité dépasse le simple cadre communal.

CCMP *Report annuel 2003* Page 12 sur 25  
Ces associations doivent être déclarées d'intérêt communautaire par le conseil communautaire et les assemblées délibérantes des communes. A ce jour, seule l'association AIN SUD FOOT a été jugé d'intérêt communautaire.

En 2003, la CCMP a versé à AIN SUD FOOT :

Subvention d'équipement : 30 000 euros pour l'achat de mini-bus  
Subvention de fonctionnement : 40 000 euros

**h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.**

***1/ Lycée de la Côtière***

**Activité**

Le S.I.C.O.M.I.P. (Syndicat Intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau), puis par transfert à compter du 01/01/1998 la communauté de communes, ont participé financièrement à l'acquisition et à l'aménagement des terrains du lycée, ainsi qu'à la construction du gymnase.

La CCMP participe également à l'entretien des espaces extérieurs et du gymnase. Par délibération du 30 septembre 2002, et dans l'attente d'un accord avec le SIVOM de Meximieux, la répartition de la charge nette est de 45% pour la CCMP et de 55% pour la 3CM.

*Tableau 9 / Lycée de la Côtière - Masses financières / CA*

	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>74 706,31</b>	<b>110 001,06</b>
Entretien des espaces extérieurs et du gymnase	38 340,00	65 436,59
Charges financières	36 366,31	44 564,47

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains.

***2/ Collège Anne Frank***

**Activités**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la CCMP n'assure plus la maîtrise d'ouvrage déléguée des gros travaux de réparation qui engendrait une participation financière à hauteur de 14% du montant H.T. . Ces travaux incombent entièrement au département de l'Ain.

La CCMP finance :

- 450 heures de soutien en faveur des élèves en difficultés scolaires.
- le remboursement des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains

En 2003 aucune subvention n'a été versée en faveur du collège ou du foyer socio-éducatif.

*Tableau 10 / Collège Anne Frank - Masses financières / CA*

	2003	2002
<i>CCMP</i> Dépenses de fonctionnement	137 982,41	17 776,70
Autres charges de gestion courante	124 477,97	0,00
Charges à caractère général	8 074,72	8 284,03
Charges financières	4 829,72	9 492,67
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>8 656,00</b>	<b>8 656,00</b>
Dotations et participations	8 656,00	8 656,00

Il est à noter qu'en 2003, la CCMP a versé au Conseil Général sa participation aux travaux de rénovation de la ½ pension (14% du montant HT des travaux).

### *3/ Collège de Saint André de Corcy*

#### Activité

Dans le cadre du transfert de compétence et conformément au principe de représentation/substitution, la Communauté de communes représente la commune de Tramoyes au S.I.V.O.M. Centre Dombes.

A ce titre, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement général du collège (fonctionnement du collège, association des parents, foyer, remboursement des annuités) et au fonctionnement administratif du S.I.V.O.M. qui gère cette compétence.

*Tableau 11 / Collège de Saint André - Masses financières / CA*

	2003	2002
Participation SIVOM	15 114,00	15 650,78

**ACTIONS POUR LA PROTECTION  
ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

**a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement)**

La collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par convention par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (CCCM), et ce sur l'ensemble des communes membres de la C.C.M.P. Dans le cadre de l'application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets est élaboré par la CCCM.

*Le rapport de la 3CM, ainsi qu'un additif et des fiches récapitulatives sont joints en annexe*

Pour rappel, la CCMP par délibération du 30 septembre 2002 a modifié la carte de ramassage des ordures ménagères. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, la fréquence hebdomadaire des collectes est de 2, y compris sur le secteur de Miribel Centre.

En 2003, la CCMP a résilié le contrat SERNED pour la maintenance des bacs à ordures ménagères de la commune de Miribel et a procédé au rachat du parc pour un coût global de 14 643,40 euros. Depuis mai 2003, elle assure directement la maintenance du parc pour les 6 communes.

*Tableau 12 / Collecte et traitement des OM - masses financières / CA*

	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 274 761,33</b>	<b>995 168,14</b>
Charges à caractère général	45 443,42	103 087,18
Contribution organe de regroupement (3CM et ORGANOM)	1 229 317,91	892 080,96
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>928 635,84</b>
TEOM	1 100 000,00	928 635,84

Le coût du service a connu une évolution de 28,09% de 2002 à 2003. Cette augmentation en valeur absolue de 279 593,19 euros est due essentiellement à la fermeture du centre d'enfouissement de la Boisse et à l'élimination des OM par incinération sur Villefranche-sur-Saône.

**b) Collecte sélective**

La CCMP a signé en avril 2002 un partenariat avec la société ADELPHE pour assurer la prise en charge de la valorisation des déchets d'emballages ménagers et le soutien financier de la mise en place et du développement du système. La collecte sélective a débuté officiellement le 15 septembre 2002.

*Tableau 13 / Tonnages collectés et recyclés exprimés en KG*

	2 002	2 003	TOTAUX
<b>Emballages légers</b>	<b>45 170</b>	<b>183 080</b>	<b>228 250</b>
acier	4 290	20 450	24 740
alu	390	2 360	2 750
EMR	19 710	77 111	96 821
ELA	3 650	15 540	19 190
plastique	17 130	67 650	84 780
<b>Journaux-mag'</b>	<b>65 510</b>	<b>300 786</b>	<b>366 296</b>
<b>Verre</b>	<b>134 440</b>	<b>612 060</b>	<b>746 500</b>

Tableau 14 / Ratios kg/hab/an

	ADEME*	CCMP
Acier	0,79	0.98
Alu	0,054	0.11
EMR et ELA	5,60	4.43
Plastiques	2,45	3.24
Journaux/magazines	16,28	14.40
Verres	24,59	29.30

\* source : ADEME / note SINDRA juillet/août 2004

Au vu des ratios de collecte, la CCMP se situe au delà de la moyenne nationale pour l'acier, l'aluminium, les plastiques. Des efforts restent à faire sur les EMR et ELA, et également sur les journaux/magazines.

Tableau 15 / Collecte sélective - masses financières / CA 2003

	2003
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>231 933,68</b>
Prestataires de services (ONYX et GUERIN)	221 809,58
Communication	10 124,10
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>317 027,15</b>
Ventes de matériaux et aides aux tri	193 350,18
Subventions	123 676,97

c) **Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel**

Les communes de Tramoyes, Neyron, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Miribel ont accès à la déchetterie intercommunale de Miribel, zone industrielle de la Tuillière. La commune de Thil pour des raisons de proximité se rend à la déchetterie de la Boisse. (Cf. rapport sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets élaboré par la CCCM joint en annexe).

Tableau n°16 / Matériaux collectés en 2003 / poids en KG

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	cumul
ferrailles	27 920	35 020	41 760	38 300	39 080	39 260	42 020	36 630	33 300	43 900	35 280	26 680	439 150
cartons	20 980	19 160	21 880	23 960	13 940	23 580	33 880	37 960	26 560	27 340	24 320	19 220	292 780
déchets verts	56 360	85 800	163 860	147 280	169 940	105 920	96 520	107 560	153 780	232 020	252 320	110 340	1 681 700
bois palettes	9 420	8 760	10 400	13 000	17 350	14 120	22 080	22 540	16 740	16 040	16 360	8 480	175 290
huiles	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	1 100	0	2 100
batteries	0	2 000	0	1 680	1 420	0	0	0	0	0	0	0	5 100
DMS	940	2 070	750	1 800	800	1 220	2 030	1 630	2 400	1 900	840	1 730	18 110
gravats	56 250	68 500	208 390	173 560	171 420	76 190	98 450	163 050	130 950	136 250	124 000	67 180	1 474 190
encombrants	75 780	105 960	112 540	114 840	126 350	116 290	106 180	106 980	98 340	129 580	102 720	90 020	1 285 580
fibro	0	0	0	0	0	0	0	3 420	0	0	0	0	3 420
pneus	0	0	0	0	0	0	0	1 500	0	0	2 300	0	3 800
<b>TOTAL</b>	<b>247 650</b>	<b>327 270</b>	<b>559 580</b>	<b>514 420</b>	<b>541 300</b>	<b>376 580</b>	<b>401 160</b>	<b>481 270</b>	<b>462 070</b>	<b>587 030</b>	<b>559 240</b>	<b>323 650</b>	<b>5 381 220</b>

L'exploitation de la déchetterie intercommunale de Miribel est assurée par un prestataire de service. La société MARCELPOIL SA a succédé le 4 novembre 2002 à la société ONYX. Le contrat est basé sur un coût moyen à la tonne de 52,22 euros TTC.

Tableau 17 / Déchetterie - montant annuel des dépenses / CA

	2003	2002
Prestation de service	345 392,48	237 965,05
Contribution 3CM	18 912,00	13 900,00
Intérêts des emprunts	7 164,19	8 361,05
Divers	0,00	368,64
<b>Total</b>	<b>371 468,67</b>	<b>260 594,74</b>

d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)

**Barreau autoroutier A 432 Les Echets-La Boisse**

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau s'est opposée dans par un vœu en date du 29/04/2004 au barreau autoroutier LES ECHETS – LA BOISSE. Le Conseil a considéré que l'Est lyonnais ne devait pas recevoir les infrastructures rejetées par l'Ouest lyonnais, sources de nuisances supplémentaires : bruit, pollution atmosphérique, enlaidissement des paysage, et qu'il appartenait à l'Etat d'étudier et de mettre en œuvre d'autres aménagements permettant l'alléger le trafic sur les RN 83 et 84, et plus particulièrement en réalisant la déviation des Echets par la RN 83 et la restructuration du "Nœud des Iles" constituant le point noir le plus problématique de l'agglomération lyonnaise.

e) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles

Tableau 18 / Lutte contre le ruissellement - étude lancée en 2003

Commune	Lieu	Délibération	Bureau d'étude	Estimation TX	Honoraire maîtrise d'œuvre
Beynost	Pré Mayeux Bassin d'infiltration	03/03/3003	DDAF 01	450 000 HT	23 920,00

Tableau 19 / Lutte contre le ruissellement – lancement des principales opérations de travaux

Commune	Lieu	Procédure	Délibération	Libellé	Travaux Euros TTC
Beynost	Les Bottes	Appel d'offres ouvert	17/07/2003	BRUNET TP / PARUTTO	301 290,77
Beynost	Programme 2003	Appel d'offres ouvert	22/12/2003	MAZZA BTP	137 683,63
Neyron	Rapan aval	Appel d'offres ouvert	22/12/2003	PERRUCHE	117 568,47

Tableau 20 / Lutte contre le ruissellement - masses financières / CA

	2003	2002
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>516 880,40</b>	<b>128 426,90</b>
Frais d'études	12 426,44	115,46
Travaux	504 453,96	128 311,44

Tableau 21 / Lutte contre le ruissellement – Restes à réaliser 2003

Bassin de la Robinette	6 500.00
Beynost / Bassin de Pré Mayeux	25 500.00
Beynost / Bassin des Bottes	645 000.00
Beynost / Bassin de Trivoly VC 36	137 100.00
Beynost / Bassin écrêteur de la Conche	10 000.00
Miribel / exutoire du bassin du Mas Rillier	6 500.00
Miribel / Ravin des Boulées et Neyron	6 250.00
Miribel / Bassin de Polxinge	6 500.00
Neyron / Torrent du Rapan	130 000.00
St Maurice / Chemin d'accès au Tronfou et bassin	19 406.00
<b>RAR 2003</b>	<b>992 756,00</b>



**ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE**

Depuis l'arrêté préfectoral du 23/12/1999 portant modification des statuts communautaires, la CCMP est compétente dans le domaine de la voirie pour ce qui concerne de manière exhaustive les réalisations concernant :

- la voirie nouvelle du domaine public
- l'aménagement urbain des routes départementales et nationales :
  - o création de trottoirs
  - o aménagement de sécurité
- l'entretien des aménagements urbains des routes départementales et nationales, à l'exception

*Tableau 22 / Voirie - études lancées en 2003*

Commune	Lieu	Mission	Délibération	Type de travaux	Bureau d'étude	Euros TTC
Tramoyes	RD 38	AVP	25/02/2003	Création de trottoirs - côté des Echets	DDE	1 828,54

*Tableau 23 / Voirie - principales opérations de voirie réalisées*

Commune	Lieu	Procédure	Délibération	Libellé	Entreprise(s)	Travaux Euros TTC
Miribel	RN 83 RD 71	Appel d'offres ouvert	16/07/2002	Aménag. de sécurité	SCREG	103 270,88
Neyron	RN 84	Appel d'offres ouvert	16/07/2002 02/12/2002	Aménag. de sécurité	SCREG	138 379,11
Thil	RD 61	Lettre de commande		Passages surélevés Trottoirs	VITTON Signaux Laporte	16 833,57

*Tableau 24 / Voirie - masses financières / CA 2002*

	2003	2002
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>207 686,88</b>	<b>172 518,38</b>
Frais d'études	4 640,50	0,00
Travaux	203 046,38	172 518,38

*Tableau 25 / Voirie - restes à réaliser 2003 (euros TTC)*

Accès / voirie du collège	140 000.00
Plateau sportif du collège de Beynost	110 000.00
Miribel / Plateau piéton J. Guillon	14 132.00
Miribel / carrefour du Four à Chaux	20 873.00
Miribel / trottoir vers base intermarché	20 500.00
Miribel / Montée neuve création de trottoirs	10 000.00
Neyron giratoire en face restaurant	15 000.00
Thil / aménagement de sécurité RD 61 A	20 000.00
Tramoyes / Aménagement RD 38 vers Echets	1 850.00
Tramoyes / Giratoire devant la mairie	8 000.00
Aménagement auberge à église	5 000.00
Aménagement de la voirie d'intérêt communautaire	40 000.00
Sentiers pédestres / aménagements	4 000.00
<b>Total 2003</b>	<b>409 355,00</b>

## ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

### a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

Le plan départemental d'accueil des gens du voyage élaboré par la Préfecture et le Conseil Général de l'Ain en collaboration avec les collectivités prévoit sur notre secteur une aire d'accueil et une aire de grands passages.

La CCMP a souligné le nombre important des aires de grands passages prévues sur l'axe Ambérieu en Bugey / Lyon et demandé qu'une étude spécifique à la zone de la Côtière soit réalisée pour la définition des aires d'accueil.

En 2003, des réunions ont eu lieu avec les maires des communes membres de la CCMP pour définir des lieux d'accueil. A ce jour aucune décision n'a été finalisée.

### b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)

Le projet MAS ne peut pas aboutir avant 2005. L'acquisition des terrains initialement prévus sur la commune de Beynost a été abandonné par délibération du conseil en date du 6 novembre 2001. Un appel a été lancé auprès des communes de la CCMP et de la 3CM pour proposer un nouveau site d'une surface de l'ordre de 1,5 hectares.

La MAS sera implantée sur la commune de Tramoyes, seule commune à avoir répondu à cet appel. Des procédures d'acquisition par voie amiable ont été engagées pour acquérir un terrain d'1,5 hectares.

### c) Initiatives locales pour l'emploi

La Mission Locale, en partenariat avec les communes de Miribel et Saint Maurice de Beynost, a développé des relais emplois. La communauté de communes participe à cette démarche par le financement des frais de télécommunications et du petit matériel.

Une subvention de fonctionnement est également versée chaque année à la mission locale de Bourg en Bresse qui gère l'ensemble de ces activités.

Par délibération du 04/04/2003 la CCMP a décidé de procéder à la création d'un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> environ destiné à accueillir sur le site du Four à Chaux, à Miribel, la mission locale. Ce bâtiment sera situé sur le même site que l'ANPE et constituera ainsi un pôle emploi. Le 16/06/2003 le conseil a validé l'acquisition d'une parcelle de 1008 m<sup>2</sup> pour un prix de 24,81 euros m<sup>2</sup>.

*Tableau 26 / Initiatives emplois - masses financières / CA*

	2003	2002
Relais emplois de Miribel	1 743,02	1 510,90
Relais emplois de Saint Maurice	501,50	141,95
Mission Locale / subvention	20 000,00	19 818,00
<b>Total</b>	<b>22 244,52</b>	<b>21 470,85</b>

**d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)**

Cette compétence a pour objet de favoriser l'implantation d'un service d'aide aux personnes âgées et handicapées à travers un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Dans le cadre de l'extension de son siège administratif programmée pour 2004, la CCMP a décidé de créer un pôle solidarité regroupant l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain et du SSIAD, ainsi que la création d'une antenne du Centre de Planification et d'Education Familial, service du Conseil Général de l'Ain.

Il est à noter que sur le site du 1820, grande rue, sera également implanté l'ADIPAS, service du conseil général.

Ce projet d'extension des bureaux du 1820, grande rue a donné lieu à différentes délibérations en 2003:

- 04/04/2003 : validation du projet dans ses grandes lignes
- 29/04/2004 : lancement d'un avis d'appel public à la concurrence pour désigner un maître d'œuvre
- 30/09/2003 : désignation du cabinet d'architecte ABCT / SCP COLLINOT-TRESLER pour un montant de travaux fixé à 700 000 euros HT et un montant d'honoraire de 85 750 euros H.T..

La construction du bâtiment et l'installation des différents services (SSIAD/CPEFest prévu en juin 2005. Dans cette attente la CCMP loue à la commune de Miribel les anciens locaux de la trésorerie pour un coût de 686 euros/mois.

**e) Classe thérapeutique de Tramoyes**

La communauté de communes peut à titre dérogatoire participer financièrement à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal.

C'est dans ce cadre que le conseil par délibération du 29/04/2004 a autorisé le versement à la commune de Tramoyes d'un fonds de concours d'un montant de 6 000 euros afin de procéder à l'installation d'une classe thérapeutique.

**ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

a) **Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000.**

Aucune action dans le cadre de cette compétence.

b) **Actions de développement économique**

*1/ Opération urbaine de Miribel et supérette de thil*

*Opération urbaine*

La CCMP dans le cadre d'une opération FISAC intitulée opération urbaine de Miribel subventionne une partie des actions de communication interne et de promotion commerciale collective développées par l'union économique de Miribel.

L'objectif est le maintien du petit commerce en centre-ville.

Ces financements ont notamment permis la réalisation par l'UEM :

- d'un document de communication expliquant les actions et le fonctionnement de l'Union Economique de Miribel permettant de communiquer auprès des professionnels du canton et les collectivités.
- un journal d'information interne des adhérents
- une carte de fidélité
- diverses animations participant au dynamisme local : salon des vins, semaine commerciale de rentrée, animations de fin d'année

Un animateur économique à ½ temps, agent de la CCMP, est également en poste depuis juillet 2001 avec pour mission le suivi administratif de cette opération et le développement des différentes actions.

*Tableau 27 / Développement économique - masses financières / CA 2002*

	2003	2002
Charges à caractère général	2 512,75	6 049,10
Charges de personnel	14 071,41	12 848,74
<b>Total</b>	<b>16 584,16</b>	<b>18 897,84</b>

*Supérette de thil*

En 2003, la CCMP a également participé à l'installation d'une supérette sur la commune de Thil. Des travaux de rénovation de l'ancienne école de la commune ont été réalisés permettant son ouverture en juin 2003.

*Tableau 28 / Opération n°30 – supérette de Thil*

	2003
Travaux	83 719,48
Subventions (à percevoir)	30 960,00

## 2/ Contrat Global de Développement

La communauté de communes, par le biais de ses représentants au sein des différentes commissions participe depuis 1997 au contrat Global de Développement Plaine de l'Ain Côtière. Ce dispositif permet à l'échelle des bassins de vie ou espaces de proximité de définir une politique de développement et la réalisations d'actions subventionnées par la région Rhône-Alpes.

Ce dispositif a permis la mise en place d'un réseau intranet / internet et la réalisation de sites internet pour un coût de 10 502 euros.

Tableau 29 / Contrat Global - masses financières / CA

	2003	2002
Reversement volontaire au titre du suivi du CGD	4 030,98	2 329,08

### c) Schéma directeur et Directive Territoriale d'Aménagement

#### 1/ Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain

##### Activité

La CCMP fait partie des intercommunalités concernées par le périmètre du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain fixé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1997. Depuis le passage en TPU avec DGF bonifiée elle se substitue aux communes membres.

Tableau 30 / BUCOPA - masses financières / CA

	2003	2002
Fonctionnement du BUCOPA	14 729,08	14 632,18

#### 2/ Directive Territoriale d'Aménagement

La CCMP est également associée à la procédure d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon.

Par délibération du 27 avril 2001, elle a désigné pour la représenter les personnes suivantes :

Titulaire : Jacques BERTHOU

Suppléants : Henri MERCANTI et Michel VIENOT

### d) Aménagement rural

Aucune action n'a été menée dans ce cadre.

### e) Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées à partir du 1er janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares

Une réflexion s'est engagée pour créer une ZAC sur la commune de Beynost, zone des Malettes. Plusieurs contacts ont été pris avec différents aménageurs pour connaître les potentialités de la zone et les conditions de réalisation.

Après une étude de marché sur le secteur du Sud de l'Ain et la région lyonnaise, il est conclu que les conditions économiques actuelles rendent encore plus aléatoire les chances de commercialisation.

f) Actions pour développer le tourismeActivité

La communauté de communes aide financièrement l'office du tourisme par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge directe du local sis 1104, grande rue à Miribel.

*Tableau 31 / Office du tourisme - masses financières / CA 2002*

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>26 562,12</b>
Charges à caractère général	9 440,12
Autres charges gestion	16 000,00
Dotations amortissement	1 122,00

**AUTRES COMPETENCES****a) Transport**

Vu les difficultés de circulation sur la RN 84, et afin de développer l'usage des transports en commun, le conseil par délibération du 17/07/2003 a décidé de prendre à sa charge une partie du billet plein tarif des lignes régulières 171,132,129,130 des cars PHILIBERT, entre Neyron et Beynost.

Cette participation permet un abaissement du prix et une unification des tarifs à 0,70 d'euros.

## TRANSFERTS DE COMPETENCES

### a) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

La CCMP par délibération en date du 30/09/2003 a décidé d'inscrire à ses compétences : « l'acquisition foncière, la construction et la gestion d'une nouvelle caserne de gendarmerie ».

### b) Pont de l'île

La CCMP par délibération en date du 22/12/2003 a décidé d'inscrire à ses compétences :

#### Pont de l'île / voirie d'intérêt communautaire

- études
- travaux et aménagements de sécurité



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2003**

**ANNEXES**

**1/ Service public d'élimination des déchets ménagers**

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

**2/ Analyse du compte administratif 2003**

**3/ Fiche DGF 2003**